

Rosny-sous-Bois, le 23 mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU SAMEDI 21 MAI 2022

SALLE DES FETES A 10H

AVEC LA PRESENCE DU PUBLIC

L'an deux mille vingt-deux, le samedi 21 mai, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 13 mai 2022 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Paul FAUCONNET, le Maire, Mme VAVASSORI, M. CAREL (jusqu'à 11h15), Mme AWAD, M. ARCELUZ (jusqu'à 11h30 et à partir de 12h), Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR (jusqu'à 13h), M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, Adjointes – Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme BAUBRY, Mme CHAJID, Mme LEFELLE, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, M. CIANI, M. ITZKOVITCH, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, M. BEAL, Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. CAREL (à partir de 11h15) à Mme CHAJID – M. ARCELUZ (à partir de 11h30 jusqu'à 12h) à Mme AWAD – M. BAKIR (à partir de 13h) à Mme AWAD - M. RICCARDI à Mme VAVASSORI - Mme ROUSSEL à Mme REGNAULD - M. CHAMBORAIRE à M. FAUCONNET - Mme PAILLOT à Mme PROVOST - M. CAVANNA à M. LE FLOCH - M. DO ESPIRITO SANTO à Mme BAUBRY – Mme CARBONELL à Mme PELLEN - Mme DA COSTA à M. ITZKOVITCH - Mme KELOUA à Mme THIBAUT - M. PAUTRE à M. BEAL

ABSENTS EXCUSES : M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, Mme SEBAN

ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE : Mme Patricia VAVASSORI

✚ **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du samedi 26 mars 2022.**

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. PROCÉDE à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire :

- Sont candidates Mme Virginie LEFELLE et Mme Stéphanie BAUBRY

Nombre de votants : 38
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
Nombre de bulletins blancs : 11
Nombre de bulletins nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 25

ONT OBTENU

Madame Virginie LEFELLE 13 voix
Madame Stéphanie BAUBRY 12 voix

Mme Virginie LEFELLE est élue 11^{ème} Adjointe au Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

2. APPROUVE la mise à jour du montant maximal de l'enveloppe des indemnités, de la fixation des taux indemnitaires affectés au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, ainsi que la détermination de la majoration des indemnités de fonction pour le Maire et les adjoints.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

3. APPROUVE la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Rosny-sous-Bois à IMMOBILIERE 3F Société anonyme d'habitations à loyer modéré, pour le financement de prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de la construction de 20 logements sociaux situés au 4 avenue de la République à Rosny-sous-Bois. APPROUVE la convention prévoyant la réservation de 20 % du contingent, soit 4 logements, de la part de l'emprunteur au profit de la Ville. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

MAISON DES ASSOCIATIONS

4. APPROUVE le règlement intérieur modifié de la Maison des associations.

Adopté par 31 voix pour et 7 votes contre (R.E.S.)

5. APPROUVE la modification de la délibération n°10 du 26 mars 2022 portant sur le montant d'attribution d'une subvention ordinaire à l'association Mission Locale de la Marne aux Bois et la modification de l'avenant n° 1. APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à le signer. AUTORISE le versement d'une subvention ordinaire d'un montant de 118 750 € pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité

6. APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Rosny-sous-Bois et l'association Stade olympique de Rosny – section escrime. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant. AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 € dans le cadre des interventions en milieu scolaire au sein des écoles de la Ville.

Adopté à l'unanimité

7. APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association « Tous bénévoles ». APPROUVE la convention de partenariat et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer. AUTORISE le versement d'une adhésion d'un montant de 2 000 € à l'association « Tous bénévoles » pour une année.

Adopté à l'unanimité

8. APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Rosny-sous-Bois et la société IN EXTENSO. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté par 31 voix pour et 7 votes contre (R.E.S.)

RESSOURCES HUMAINES

9. APPROUVE la création et la suppression de divers postes pour faire face aux besoins de fonctionnement des services, ainsi que pour procéder aux nominations suite aux avancements de grade, concours, recrutements.

Adopté à l'unanimité

10. APPROUVE l'ouverture à la voie contractuelle de divers postes de catégories A et B.

Adopté par 31 voix pour et 5 votes contre (R.E.S.)

(Messieurs Eric BÉAL et Philippe PAUTRE n'ont pas pris part au vote)

11. APPROUVE la mise à jour du régime d'organisation et d'indemnisation des astreintes des agents communaux.

Adopté à l'unanimité

12. APPROUVE la mise à jour des modalités d'utilisation du compte épargne temps (CET) des agents territoriaux.

Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT URBAIN

13. APPROUVE le projet d'une convention de travaux entre les Villes de Rosny-sous-Bois et de Villemomble pour l'aménagement de la rue Laennec. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

FONCIER

14. APPROUVE le projet de protocole transactionnel entre la Ville de Rosny-sous-Bois et la société ARCANTIS relatif à la cession d'un ensemble immobilier à usage d'hôtel restaurant sis 268/270 rue de Brément. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette cession.

Adopté par 31 voix pour et 7 votes contre (R.E.S.)

15. APPROUVE l'acquisition par la Ville, auprès des Consorts GAUTHIER, d'une bande foncière cadastrée section AD57 pour partie, d'une superficie de 58 m² et destinée à l'alignement de la propriété sise 36 rue d'Estienne d'Orves. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à régulariser l'acte authentique.

Adopté à l'unanimité

16. APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du droit au bail du local sis 36-40 rue du Général Gallieni à Rosny-sous-Bois. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à l'appel à candidature pour la reprise de ce droit au bail.

Adopté à l'unanimité

JEUNESSE

17. APPROUVE le projet de la convention de partenariat entre la Ville de Rosny-sous-Bois et la Mission Locale de la Marne au Bois. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

18. APPROUVE la convention entre la Ville de Rosny-sous-Bois et l'Etablissement Public de Santé de Ville Evrard pour l'organisation d'ateliers au « studio B ». AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

VIE DES QUARTIERS

19. APPROUVE le projet de convention entre la Ville de Rosny-sous-Bois et l'association Fleurbaix-Laventie-Ville Santé (FLVS) pour la mise en place du programme « Vivons en forme », pour les années 2022 à 2025. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

20. APPROUVE les conventions entre la Ville de Rosny-sous-Bois et le lycée Charles de Gaulle, relatives aux mesures de responsabilisation. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Adopté l'unanimité

21. APPROUVE le projet de convention entre la Ville de Rosny-sous-Bois et l'institut de victimologie relative à la tenue de consultations de psycho-traumatologie auprès des femmes. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

EDUCATION

22. APPROUVE l'ajustement au règlement des activités péri et extra-scolaires, relatif à l'accès des représentants des parents d'élèves aux restaurants scolaires.

Adopté à l'unanimité

23. APPROUVE la nouvelle sectorisation scolaire des écoles maternelles et élémentaires applicable à la rentrée de septembre 2022.

Adopté par 31 voix pour et 7 abstentions (R.E.S.)

24. APPROUVE la convention n°2021-2023 relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi entre l'Etat, la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, l'Education nationale et la Ville de Rosny-sous-Bois. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

Adopté par 31 voix pour et 7 votes contre (R.E.S.)

CULTURE

25. APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs relative au label Scène conventionnée d'intérêt national « Art et création » - Musique et cinéma, pour la période 2022-2025.

Adopté à l'unanimité

DECISIONS MUNICIPALES

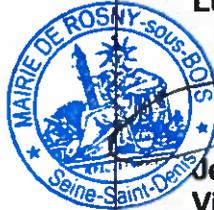
26. PREND ACTE des décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui est accordée, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

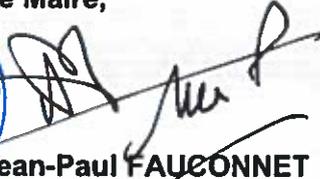
Prise d'acte

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 13H35.

Affiché le 24 MAI 2022

Le Maire,




Jean-Paul FAUCONNET
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

*** R.E.S. (Rosny Ecologique et Solidaire)**